



Heures sup sur une personne en reprise de AT avec soins

Par najet248, le 22/03/2013 à 14:17

bonjour, en CDI 151.67h mensuel concernant les heures supplémentaires d'après la convention bar brasserie combien d'heures sup mon employeur a le droit de m'imposer par semaine à quel repos ai je droit ?

et a t'elle droit de me faire faire des heures si je suis en reprise de travail avec soin suite à un AT et obligations de poste aménagées car je fais déjà 12 h par jour sur 3 jours et d'ailleurs le poste aménagé est inexistant en plus elle me charge d'heures supplémentaires

MERCI